

Je suis opposé à ce projet éolien en raison notamment des nuisances occasionnées par le phénomène des ombres portées.

Il apparait que cette étude a tendance à très largement minimiser ce phénomène en adoptant des théories fumeuses sur les paramètres d'influences, avec aucune référence de publication, et des raisonnements sans aucune base scientifique.

On peut lire Page 442/616 du Vol 5 de cette étude :

« 7.3.6.4.2 *Le phénomène d'ombres portées*

*Lors des journées ensoleillées et sous certaines conditions (Cf. chapitre suivant), l'ombre projetée des pales en mouvement peut être perçue au niveau des bâtiments riverains du parc, c'est le phénomène d'ombres portées dont l'effet potentiel est uniquement attendu en phase d'exploitation.*

../..

*A) Les paramètres d'influence*

../..

*Ceci appelle plusieurs commentaires :*

*Seule une approche statistique, prenant en compte les fractions d'ensoleillement et les caractéristiques locales du vent, permet d'apprécier quantitativement la probabilité d'une perception de cet effet ;*

*Sous nos climats, ce phénomène est moins fréquent que sous des latitudes plus septentrionales où les premiers parcs éoliens ont été installés (Danemark, Allemagne) : en France, la hauteur moyenne du soleil est plus élevée (et, inversement, la zone d'influence plus faible). »*

Ce « commentaire » est particulièrement douteux puisque la différence de latitude entre le Danemark et la France peut en effet expliquer une zone d'influence plus faible sur un point précis pour une éolienne en France. Toutefois, cette zone d'influence est beaucoup plus fortement impactée par la hauteur de l'éolienne, que par la différence de latitude faible entre les pays cités.

Cette différence de latitude est en effet très faible par rapport à l'Allemagne.

Les éoliennes installées au Danemark qui ont fait l'objet de cette prétendue étude (sans référence de publication) faisaient sans aucun doute beaucoup moins de 100m de hauteur.

Dans notre cas, les éoliennes sont 50% ou 100% plus hautes.

Ce commentaire n'a donc aucune valeur, et pourrait même être qualifié de mensonger car ce phénomène est sans aucun doute plus fréquent en France en raison de la hauteur très largement supérieure à celles des pays cités.

**Ce commentaire nuit à l'information du public et des autorités administratives et pourrait influencer sur le sens de la décision préfectorale.**

Pour cette raison, merci de rendre un avis défavorable.